

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE 2021
AMAP « LES PANIERS DE SERAPHINE, de SENLIS »
Le vendredi 28 janvier 2022

16 Participants :

Martine BERNARD, Laure CAMBRESY, Edith CHENEY, Juliette DE LOMBARDON, Guillaume DUPUY, Frédéric GUILLAUME, Anouk JOURDAN, Caroline LEMAIRE, Coline LEPACHELET, Pascal LAMBERT, Bernard MANDIN, Marie-Alice MASCLET, Francine MUSSANO, Jean-Paul MUSSANO, Sandrine ROUX, Marc TRELA.

Attribution des pouvoirs :

Claire VENISSE -> Laure CAMBRESY
Michelle CALMARD -> Martine BERNARD
Marie-Claude DOYEN -> Pascal LAMBERT
Martine MICHOT-> Caroline LEMAIRE
Emilie AUMASSON-> Laure CAMBRESY
Etienne LONGA-> Pascal LAMBERT

Président de séance : Pascal LAMBERT.

Secrétaire de séance : Laure CAMBRESY.

Pascal LAMBERT ouvre la séance à 19h12.

Il remercie Juliette DE LOMBARDON et Guillaume DUPUY, producteurs, de leur présence.

1) BILAN MORAL :

1. **ADHESIONS**

Nous avons 41 adhésions à jour contre 52 l'année dernière. Nous avons 6 nouveaux Amapiens et 17 qui sont partis. Nous nous questionnons sur cette baisse. Est-ce une conséquence du désintérêt pour l'ancien contrat légumes ? Est-ce lié au fait que la BIOCOOP de CHAMANT propose maintenant beaucoup de produits de nos producteurs partenaires ? Nous espérons une stabilisation de la situation avec le nouveau contrat légumes.

2. **LES FAITS MARQUANTS DE 2021**

- **CHANGEMENT DE LOCAL POUR LA SALLE des 3 ARCHES** : nous bénéficions enfin de la part de la mairie, d'une salle qui nous est propre, et nous avons aussi obtenu un coffre à clé qui permet de laisser les clés dans le bâtiment... Reste le problème des clés du bâtiment lui-même, que l'on a dû laisser dans la boîte aux lettres et la clé de la boîte aux lettres en dessous avec un aimant. Par contre, nous ne disposons actuellement que d'une seule salle, ainsi qu'un accès à la salle de réunion du fond qu'il faut donc nettoyer car cette salle sert à d'autres personnes.
- **DEMI PERMANENCES** : le nouveau système fonctionne bien. Il permet d'avoir plus de monde disponible.
- **ACQUISITION de MATERIEL** de nettoyage pour la salle, création d'une affiche et d'une décoration pour signaler notre présence.
- **PAGE FACEBOOK** : elle a été créée pour mieux nous faire connaître auprès des non-amapiens, mais elle est encore sous-utilisée !

<https://www.facebook.com/groups/673805306848600/>

- SOLIDARITE : une cagnotte de solidarité pour Marie-Aline VINCKIER, a été organisée suite à l'attaque de son poulailler : 862 € lui ont été remis en juin dernier (dont 200€ versés par l'AMAP)
- NEWSLETTER : merci à Emilie AUMASSON d'avoir créé cette newsletter et de s'en occuper, il faut continuer à l'alimenter régulièrement ! (1 news par mois, sur nos producteurs, des recettes utilisant nos légumes, des news de notre association, l'agenda des distributions...)
- CHANGEMENT DE PRODUCTEUR DE LEGUMES : suite à un sondage auprès des Amapiens qui annonçait une nouvelle baisse du nombre de contrats légume (8 !), recrutement de Juliette DE LOMBARDON après "mise en concurrence" avec Julie BONGIOVANNI.
Un premier contrat de 4 mois a été mis en place avec 17 paniers, un nouveau contrat débutera en avril 2022 avec 25 paniers
- NOUVEAU CONTRAT PATES avec la société JOLI GRAIN dirigée par Marie DELIGNIERE. Elle produit ses céréales et fait tout de A à Z. Nous avons initié la première distribution, avec 200 g de pâtes offertes par l'AMAP.
- FESTIVAL ALIMENTERRE : il avait lieu à Senlis, le dimanche 21 novembre matin avec le film "Douce France" sur le projet Europa city et une intervenante de l'association "Terres de Gonesse" : 38 personnes présentes, peu de l'AMAP de Senlis. Très grand intérêt des participants.
- SITE INTERNET : Changement d'hébergement du site internet (remerciement à Etienne DELCAMBRE qui s'est occupé de l'hébergement jusqu'à maintenant !)
- CAGNOTTE : Notre AMAP s'est associé au soutien de l'AMAP d'ORRY-LA-VILLE pour la famille MACLART suite à leur récolte de pommes catastrophique (à hauteur de 100 €).

3. PERMANENCES

Edith CHENEY et Emilie AUMASSON qui s'occupent de gérer le planning, rencontrent des difficultés. Plusieurs personnes n'ont pas reçu le message "mode d'emploi de la permanence" (dont Edith CHENEY !). Est-ce lié à la boîte de réception des personnes concernées ? Ainsi il y a eu des soirées sans responsable des permanences car ces personnes n'avaient pas noté les dates et n'ont pas reçu de rappel... D'autres les ont contactées pour savoir leur tour de permanence.

On pourrait afficher dans le local la liste des permanences pour le mois à venir ou pour les deux mois à venir. Et s'il y a des trous, les gens peuvent s'inscrire... cela demande un peu de suivi de la part de celles qui gèrent les permanences : si les personnes s'ajoutent ou s'enlèvent, si les trous restent vides ou se remplissent, etc.... et mettre à jour la cagette ensuite, suffisamment à temps.

4. NEWSLETTER

Emilie AUMASSON souhaite avoir un retour sur les publications de la newsletter. Qu'en pensent les amapiens présents ? Est-ce utile ? Est-elle lue ? Faut-il continuer ? Elle souhaiterait qu'on fasse un planning prévisionnel des sujets, et avoir de l'aide de la part des référents pour l'écriture des sujets qui les concernent (au plus tard le 15 du mois précédent).

Nous sommes bien conscients de l'exigence de cette tâche. Il serait préférable de publier la feuille de chou tous les 2 mois.

Pour l'instant, le planning prévisionnel est le suivant :

- Janvier 2022 : pas de « Feuille de chou »
- Février 2022 : Le Rucher des 3 forêts
- Avril 2022 : ... ?
- Juin 2022 : ... ?

- En avril on pourrait prendre des nouvelles de Juliette (juste avant la reprise de son contrat légumes)
- Les producteurs qui n'ont pas encore eu d'article : La Ferme des Charmettes, Les œufs de Marie-Aline, le pain d'Hervé.

5. BILAN DES DIFFERENTS CONTRATS

LEGUMES

Le contrat légumes 2020-21 avec le GAEC du Rayon (Nicolas FRAMERY) courait du 1^{er} octobre 2020 au 23 septembre 2021. Le panier était toujours à 12 euros. Un nombre de plus en plus important d'amapiens critiquait ce panier (manque de variété des légumes, taille insuffisante du panier pendant une trop grande partie de l'année ...).

Par ailleurs, le nombre de contractants diminuait (17 contrats en 2020-21, 8 seulement avaient annoncé leur volonté de reprendre ce contrat sur 2021-2022), ce qui n'était plus rentable pour le GAEC.

Soit 12 euros X 46 distributions = 552 euros par contrat

552 euros X 16 contrats = 8832 euros + 492 euros = **9324 euros**

En août 2021 la décision de changer de maraîcher a été prise en CA, puis validée par l'ensemble des amapiens.

Le choix entre 2 maraîchères, Juliette DE LOMBARDON (Champ Libre) à Villers-Saint-Frambourg, et Julie BONGIOVANNI (A la Bonne Ferme) à Crépy-en-Valois, a été difficile. Un vote a été réalisé début août (en ligne) avec 21 participants : Juliette DE LOMBARDON a eu un léger avantage en nombre de voix. Son statut de maraîchère débutante, travaillant seule en auto-entrepreneur, correspondait mieux aux principes des AMAP.

De septembre 2021 à début janvier 2022 Juliette (Champ Libre) nous a donc proposé 17 paniers à 15,50 € : paniers variés, colorés, abondants, légumes toujours très frais.

Les retours ont été très positifs.

Elle arrête sa production pendant l'hiver afin de laisser reposer sa terre et de se reposer elle-même. Elle reprendra en avril 2022 en nous proposant un nombre plus important de paniers.

15,50 euros X 14 distributions = 217 euros par contrat

217 euros X 17 contrats = **3689 euros**

Ce nouveau partenariat aura été très bénéfique à Juliette ; elle a pu proposer une association avec Guillaume DUPUY, jeune agriculteur en cours de formation (association qu'elle n'avait envisagée que pour 2023/2024 initialement).

Pendant la période d'hiver, A la Bonne Ferme, l'entreprise d'insertion par le maraîchage de Julie BONGIOVANNI, nous fournit 21 paniers pendant les mois de janvier et février. Nous espérons que la production de "A la Bonne Ferme" permettra de couvrir également la période du mois de mars et de faire ainsi le pont jusqu'à la reprise de Juliette. Cet arrangement nous a été proposé par les 2 maraîchères, qui se connaissent bien et permet à chacun d'y trouver son compte.

Référente Légumes :

Cathy Delvaux, notre référente légumes demande une personne de relève. Suite à son accident, elle ne peut plus assurer pleinement ce rôle. Elle veut bien accompagner cette personne pour lui

expliquer, mais il lui est devenu très difficile pour ses yeux de gérer le travail, particulièrement sur l'ordinateur.

Caroline Lemaire accepte cette responsabilité.

PAIN

La baisse d'adhérents continue, alors que la quantité de produits a légèrement augmenté pour cette 23ème saison (voir tableau ci-dessous). Pourtant les produits sont unanimement appréciés. Mais il est vrai qu'Hervé est présent à la BIOCOOP de Chamant, à la CLAC de Creil et à la Ruche Qui Dit Oui de Senlis. Par ailleurs, de plus en plus de boulangeries proposent des pains avec l'appellation « BIO ». Donc la concurrence est rude.

Depuis le dernier contrat, les amapiens peuvent choisir des produits sur une liste conséquente de produits sucrés ou salés. Mais les paniers « Pain fantaisie » et « Gros pains » proposés par Hervé restent les produits phares puisqu'ils proposent des pains différents à chaque distribution.

L'emballage individuel reste très pratique. C'est une faveur que nous fait Hervé, car pour lui cela représente un surcoût de travail.

Michèle CLAD va organiser au printemps une visite de la boulangerie d'Hervé quand la situation sanitaire s'améliorera, et ainsi faire un reportage pour un article dans une des prochaines newsletters. Concernant les stages de fabrication de pains, ceux-ci sont remplis jusqu'à cet automne.

RAPPEL sur les qualités du pain au levain, spécialité d'Hervé :

Le pain au levain a un indice de glycémie plus bas qu'un pain blanc. Il est donc conseillé pour prévenir du diabète type 2, puisqu'il réduit la production d'insuline nécessaire à la transformation de glucide.

Il contient plus de vitamines C, B1, B2 et K et de folates.

Le pain au levain apporte plus de minéraux, notamment magnésium, phosphore, zinc, sélénium. Les bactéries lactiques présentes dans le levain favorisent l'acidification du milieu, en produisant de l'acide lactique, ce qui augmente la solubilité du magnésium et du phosphore.

Enfin, comme il pétrit à la main, les bactéries du levain contribuent à dégrader le gluten, lors de la fermentation de la pâte. C'est pourquoi il se digère mieux.

année	Saison	nbre Adhérents	nbre Produits
2018	16	42	83
18-19	17	35	64
2019	18	34	66
19-20	19	33	67
2020	20	26	56

20-21	21	21	34
2021	22	16	28
21-22	23	14	31

POMMES ET JUS DE FRUITS

Encore une année tumultueuse, en plus de la crise sanitaire, la météo a joué des tours à nos paysans et les vergers de la Ferme des Charmettes n'ont pas été épargnés ! Le gel tardif cumulé aux vents et au manque de pluie au bon moment de l'année, a réduit la production de près de 80%... donc moins de produits pour la vente et un manque à gagner certain pour la ferme. De ce fait la famille MACLART n'a pas fait appel comme chaque année à des employés saisonniers, moins de travail à fournir et d'entrée d'argent...

Pierre notre interlocuteur nous a tout de même fait 4 livraisons en 2021 (avril – juin – octobre et décembre)

26 Amapiens différents ont fait des commandes au total sur l'année dont 18 fidèles à chaque livraison.

Un total de commande de 3124€ (moyenne des commandes à chaque livraison d'un peu moins de 800 €).

Une cagnotte a été lancée par l'AMAP d'ORRY-LA-VILLE pour soutenir la Ferme des Charmettes, nous avons fait un don de 100€ dans la cadre de cette cagnotte qui a rapporté 730 € au total. La famille MACLART a été fort touchée par ce geste et remercie grandement tout le monde !

Le premier week-end de novembre, une journée portes ouvertes a été proposée à tous, seulement 1 personne de l'AMAP s'y est rendue (la référente pommes). Cela a été l'occasion aussi pour la famille MACLART de présenter les résultats du diagnostic paysan qui a été fait sur la ferme par l'association Initiatives paysannes (en partenariat avec notre fédération des Hauts de France). La référente Valérie LE GOAS nous renvoie pour plus de détails dans la gazette de l'AMAP où un article va paraître prochainement à ce sujet.

Autre actualité, Joséphine, la compagne de Pierre, a lancé son entreprise de production et vente directe de Fleurs séchées : Les immortelles. Pour lui permettre de se lancer, je propose en même temps que le contrat jus et pommes un contrat fleurs. En 2021 : 2 personnes ont composé des bouquets qui égayaient leur maison grâce à Joséphine.

PRODUITS LAITIERS

Total des ventes sur 2021 : 2885,40€ pour 17 paniers.

Fait marquant de 2021, la boutique de la ferme est ouverte depuis le 19 décembre, 6 rue du Grand chemin, 60650 VILLERS SUR AUCHY (ouverture le Mercredi et vendredi de 16h à 19h et samedi de 10h à 13h).

MIEL

Contrat mars 21 - sept 21 : 10 contrats pour un total de 701 €

Contrat sept 21 - mars 22 : 10 contrats pour un total de 686 €

Forte stabilité au fil des années (12 contrats en 2014), malgré la réduction du nombre de produits (plus de produits dérivés du miel). Les prix sont également restés très stables malgré la pénurie mondiale.

David a rompu sa collaboration avec Fred MAYEUX, suite à des différences de points de vue, et a dû rapatrier son installation à son domicile, à Senlis.

La production de Miel est toujours très basse, et David a consommé l'ensemble de ses stocks et n'a plus de surplus (mais il produit suffisamment pour ses besoins annuels);

Il souhaite faire l'acquisition d'un distillateur mobile pour éviter les manipulations et "traiter" le miel sur site plutôt que chez lui. Par ailleurs, il a le projet de s'occuper, en parallèle à ses 400 ruches actuelles, de nouveaux ruchers d'abeilles noires en Bretagne.

BIERE

Bilan 2021 Petite Brasserie Picarde communiqué par le producteur, Pascal DETREZ

« Le négatif :

Volume de production équivalent à 2020, inférieur de 30% à celui d'avant la crise sanitaire.

Beaucoup de manifestations encore supprimées en 2021 : j'ai exposé sur 7 manifestations seulement. La vente aux particuliers est donc fortement en baisse d'où l'importance des AMAP pour moi. A propos de manifestations, j'ai été évincé du marché de Noël de Senlis pour laisser la place à la « Brasserie de Senlis » qui diffuse en toute illégalité des bouteilles portant la mention SENLIS en très gros sur l'étiquette et « brassée et embouteillée à Senlis » alors que tout est fait à Fontainebleau. A ce jour, fin janvier 2021, il n'y a aucun matériel de brassage à la Brasserie de Senlis.

Le nombre de contrats à l'AMAP de Senlis a fortement baissé. Le référent bière a dû se dévouer pour pallier au manque de commandes :)

J'aimerais avoir des retours sur les causes de cette baisse et réfléchir avec vous à la forme de notre partenariat, par exemple espacer les distributions de bière tous les deux mois et demander un engagement des amapiens sur un minimum de 3 grandes bouteilles ou 6 petites par distribution ?

Depuis un an et cela s'accroît encore, la terrible montée des prix des matières premières et des énergies a une très importante répercussion sur mes achats : malts, houblons, bouteilles, fûts, bouchons mécaniques, cartons, étiquettes, palettes, pièces de maintenance, etc. Mes choix éthiques (qualité, éco-responsabilité, fonctionnement en circuit-court) m'interdisent de faire comme les grosses entreprises : baisser mes coûts de production en rognant sur la qualité, acheter au moins cher à l'étranger ou en faisant pression sur les producteurs, réduire subrepticement la quantité du flacon vendu pour le même prix au consommateur... Mon souhait est évidemment que mes bières restent accessibles au plus grand nombre, mais je dois assurer la viabilité de ma brasserie déjà fragilisée par la baisse d'activité.

En septembre j'ai donc répercuté 3 % sur mes prix (0,10€ sur les petites bouteilles et 0,20€ sur les grandes), mais en octobre l'impact de la hausse avait déjà largement dépassé les 10 % sur le coût de production de la bière (confirmé par une étude du Syndicat National des Brasseurs

Indépendants*). J'ai donc procédé dernièrement à une nouvelle hausse de 0,20€ et 0,30€, répercutant au total un peu moins de 10 % de hausse en un an.

**Communiqué du SNBI du 18/10/2021 (extrait) :*

« Orges brassicoles et blé qui composent nos bières ont vu des récoltes faibles et une augmentation des prix de 30%. Le verre a subi la même augmentation de 30% entre juin 2020 et mars 2021 et cette hausse ne cesse pas à ce jour, avec une prévision de +50% pour 2021. Le carton, comme le papier, connaît des hausses mensuelles permanentes, allant jusqu'à 52% d'un mois sur l'autre. L'inox dont nos cuves et matériels sont constitués connaît la même hausse, avec une prévision de +50% supplémentaires à partir de janvier 2022, ce qui limite nos capacités de développement. [...] L'impact dépasse largement les 10 % sur le prix final. »

Le positif (parce qu'il y en a quand-même) :

3 nouvelles AMAP m'ont demandé cette année : COYE LA FORET, LAMORLAYE et ORRY-LA-VILLE.

Même si le nombre de contrats a baissé un peu dans plusieurs AMAP, ce mode de vente directe reste très important pour moi. J'ai participé à deux concours cette année : j'ai reçu 4 médailles d'or pour la NOCTIMBUL et la KOVSH, récompensées chacune dans 2 catégories, au concours international de Lyon où concourraient plus de 1000 bières de différents pays du monde, et j'ai obtenu une médaille de bronze pour la FESTUS au prestigieux France Bière Challenge.

La revue trimestrielle Bière Magazine a également sélectionné la FESTUS et en a présenté la dégustation dans son numéro estival.

Les recommandations de GAULT&MILLAU et PETIT FUTE ont été renouvelées en 2021

J'ai également été contacté pendant l'été par le Guide HACHETTE des bières qui semble avoir sélectionné une ou plusieurs de mes bières pour son guide 2022 et voulait des renseignements sur ma production mais il n'est pas encore publié et le mystère plane. Plus que quelques jours à attendre maintenant.

J'ai noué plusieurs nouvelles relations commerciales avec des professionnels cette année, et maintenant ce sont eux qui viennent vers moi : ma brasserie est reconnue pour la qualité de ses bières et le bouche à oreilles fonctionne bien. Je remercie tous mes clients particuliers qui témoignent de leur satisfaction autour d'eux, sur les réseaux sociaux et les sites d'évaluation comme TRIPADVISOR ou GOOGLE

Vos achats ont du pouvoir !

Chacune de mes bouteilles vendues soutient l'emploi dans des entreprises locales, écoresponsables et performantes : céréaliers bio des HAUTS DE FRANCE, houblonnier bio d'AILLY-SUR-NOYE, verriers de SOISSONS, cartonniers de FLEURINES, imprimeurs de COMPIEGNE... Je refuse mes bières aux grandes surfaces et leurs superettes comme récemment le So Bio de NOYON (groupe Carrefour). Leur vendre mes produits serait fournir des bénéfices supplémentaires à leurs actionnaires disséminés partout dans le monde qui s'enrichissent le plus souvent aux dépens de la planète. J'ai pour partenaires de vente des commerçants locaux qui animent nos centre-bourgs et paient leurs impôts en France. Merci de vos achats militants, au prix juste, qui contribuent à une économie de transition écologique et à la construction d'une société plus solidaire. »

TISANE ET HERBORISTERIE

2 distributions en 2021 : septembre et décembre.

Le contrat et les produits ont beaucoup évolué au cours de cette année. Delphine BOURA (Sacréés Plantes) et Willy (Au-delà de l'eau) ont réorganisé et séparé leurs activités. Delphine a créé "Sacréés Plantes", elle s'occupe de la récolte, du séchage et de la transformation des plantes. Les plantes 100% bio sont semées et cultivées par Willy à BELLEFONTAINE.

Delphine a beaucoup diversifié les produits qu'elle propose : tisanes, aromates, vinaigres, alcoolatures, macérats, sels aux herbes.

En septembre 2021 : 6 commandes pour un total de 291€ + quelques achats sur place.

Delphine a également participé à l'animation de la distribution du 30 septembre. Elle a préparé des dégustations de tisanes et une salade de tomates anciennes assaisonnée avec ses vinaigres aux plantes.

En décembre 2021 : 1 seule commande (par conséquent, Delphine ne s'est pas déplacée)

Emilie AUMASSON se pose des questions concernant ce contrat : que s'est-il passé en décembre ? Le contrat doit-il être maintenu ? Quels produits intéressent vraiment les amapiens ? Elle est intéressée par les retours des Amapiens.

CONTRAT PATES

Première commande (distribution unique) en novembre 2021 :

14 membres + Les Paniers de Séraphine (200g offerts par amapien ayant renouvelé son contrat) pour un total de 374€.

Puis contrat annuel (5 distributions prévues jusqu'en septembre 2022, 1 distribution tous les 2 mois):

- Janvier 2022 : 19 membres pour un total de 275€
- Mars 2022 à septembre 2022 : 19 membres pour un total de 228 à 285€ par distribution
- Possibilité de prendre de nouveaux contrats en cours de route. Ou d'amender sa commande initiale.
- **Si quelqu'un est intéressé, Emilie AUMASSON cède volontiers la gestion de ce contrat.** Elle l'a accepté de façon temporaire pour "lancer" le contrat, qui lui semble être une excellente opportunité pour l'AMAP.
- Le contrat semble plaire aux Amapiens. Elle est preneuse de retours sur la forme du contrat et sur la qualité des produits. Et de toute remarque bien sûr.

HUILE DE CAMELINE ET LENTILLES :

Pour les chiffres : contrats huile de cameline, lentilles, graines de courge et rhubarbe :

400 euros début juillet 2021

300 euros 11 novembre 2021

Donc deux contrats ponctuels dans l'année 2021, pour sept cents euros.

Les 4 produits sont issus des propres terres de François MELLON : ayant pris sa retraite, il les met en gérance tout en restant leur propriétaire.

Les terres de François MELLON sont sur la commune de HAUTS-TALLICAN, (et non plus VILLOTRAN suite à un regroupement de plusieurs communes).

Le bilan moral est approuvé et voté à l'unanimité

2) BILAN FINANCIER :

Année	Recettes	Dépenses	Solde
2021	615 € (41 adhésions à 15 €)	1056,89 €	1162,46€
2020	780 €	630,71 €	1604,35€

Les dépenses 2021 se répartissent comme suit :

Achat matériel (Aimants, matériel ménage) : 83,69€

Adhésion FAMAP : 220€

Hébergement site internet : 72€

Cagnottes et dons aux producteurs

(MACLART : 100€, VINCKIER : 200€, JOLI GRAIN : 50,40€) : 350,40€

Manifestations et vie associative (festival « Alimenterre », forum) : 330,80€

Le solde de l'année 2020 était de 1583,45€, mais un chèque de 20,90 € n'a jamais été déposé (et ne peut plus l'être), ce qui porte le solde réel à 1604,35€.

Le bilan financier est approuvé et voté à l'unanimité.

3) PRESENTATION DE JULIETTE

Juliette DE LOMBARDON, notre nouvelle productrice de légumes, nous parle de son exploitation. Elle dispose actuellement de 6500m² à VILLERS SAINT FRAMBOURG, qu'elle cultive depuis 2020. Environ 1000m² sont aménagés sous serre, et répartis en 5 tunnels. Elle a installé un système d'irrigation.

Elle a atteint un chiffre d'affaires de 24 000€, pour sa seconde année d'activité.

Elle fournit depuis 2021 l'AMAP d'AVILLY SAINT LEONARD.

Elle vend également ses légumes sur le marché de VILLERS SAINT FRAMBOURG de juin à septembre.

Son démarrage récent ne lui a pas encore permis de dégager une rémunération, mais elle pense que cela sera possible en 2022. Elle envisage également cette année la création d'un emploi saisonnier.

Elle nous explique comment elle s'est entendue avec Guillaume DUPUY, pour qu'ils travaillent dès à présent ensemble.

Juridiquement, ils fonctionnent sous forme de couveuse/pépinière.

Juliette joue un rôle de tuteur auprès de Guillaume qui apprend le métier. Sur l'aspect pratique, cela permettra de fournir dès la reprise du contrat de notre AMAP, 30 paniers au lieu de 17 initialement. Sur ces 30 paniers, 15 seront au nom de Guillaume et 15 à son nom. Mais Juliette précise que c'est purement formel : il n'y aura aucune différence entre leurs paniers, tout est fait ensemble.

Leur projet à moyen terme est la création d'un collectif de producteurs. Leur modèle est celui de la ferme en polyculture et de la relocalisation de l'agriculture (fournir cantines etc.).

Pour cela ils visent 4 à 5 ha de terres dont ils sont à la recherche à proximité. Ils auront besoin aussi de bâtiments.

Juliette souligne que 100 000 fermes ont disparu en France en 10 ans.

Ce type de projet collectif est plus pertinent face à la dureté de la profession. Il est beaucoup plus attrayant pour les jeunes, moins dur et plus rémunérateur.

Juliette laisse la parole à Guillaume DUPUY.

Il habite ORRY-LA-VILLE depuis 12 ans. Il a fondé l'AMAP dans sa commune. Sa reconversion dans l'agriculture est récente, avec un diplôme agricole obtenu en 2020, et une formation en permaculture.

Le partenariat qu'il commence avec Juliette lui permet de se tester pour travailler ensemble.

C'est une première étape pour travailler ensuite sur leur projet plus collectif.

Guillaume bénéficie actuellement de l'appui d'une couveuse. C'est une coopérative qui se nomme « Le Champs des Possibles » (Ferme de TOUSSACQ dans le 77).

A la question s'il pourrait y avoir des « chantiers participatifs » pour les amapiens qui le désirent, Juliette répond favorablement.

Pour l'instant l'accès à la parcelle n'est pas trop possible (pour une question de correction vis-à-vis des propriétaires), mais dès que cela sera aménagé, on pourra l'envisager.

Juliette est même très attachée à ce type de pratique qui crée du lien C'est un avantage de la proximité de pouvoir l'offrir !

4) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actuellement il y a 18 administrateurs, aucun changement cette année.

Le Conseil d'administration est donc toujours composé des 18 membres suivants :

1. **Guillaume AUMASSON**
2. **Michelle CALMARD**
3. **Laure CAMBRESY**
4. **Véronique CASPARY**
5. **Michèle CLAD**
6. **Edith CHENEY**
7. **Cathy DELVAUX**
8. **Marie-Claude DOYEN**
9. **Frédéric GUILLAUME**
10. **Karine HEURTEUR**
11. **Pascal LAMBERT**
12. **Valérie LE GOAS**
13. **Caroline LEMAIRE**
14. **Marie-Alice MASCLET**
15. **Martine MICHOT**
16. **Florence RAQBI**
17. **Marc TRELA**
18. **Claire VENISSE**

La séance est levée, à 21h00
SENLIS, le 28 janvier 2022.

Le Président, Pascal LAMBERT

La Secrétaire, Laure CAMBRESY

